

CHARTRE ETHIQUE DU GIS S.MART

► Qui sommes-nous ?

Depuis 1984 dans le cadre des Ateliers Inter-établissements de Productique (AIP) puis des Pôles de Ressources Informatiques pour la mécanique (Primeca) (1991), de nombreux partenaires académiques français de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ont eu pour mission de partager et mutualiser leurs ressources matérielles. Des pôles régionaux se sont ainsi créés pour fédérer les liens et l'animation entre partenaires.

Depuis 2015, ce réseau académique est structuré en GIS -Groupement d'Intérêt Scientifique- soutenu par le MESRI. S.mart est alors le réseau académique Français pour discuter et inventer ce que devra/pourra être l'Industrie du Futur.

► À qui s'applique la charte éthique ?

- à l'ensemble des partenaires académiques du GIS. C'est l'essence même du réseau ;
- à l'ensemble des membres (enseignants-chercheurs, doctorants, étudiants...) de chacun des partenaires dans le cadre de leurs activités de mutualisation de ressources pédagogiques et scientifiques ;
- aux organismes académiques, institutionnels et industriels en lien avec le GIS par l'intermédiaire des conventions qui seront passées ;

► Pourquoi une charte éthique ?

La charte éthique de S.mart permet de présenter à l'ensemble de ses partenaires existants et potentiels les valeurs du réseau. Elle permet de formaliser les droits et devoirs de chacun dès lors qu'est signée la convention de constitution du GIS.

Le Conseil d'Administration se donne ainsi la possibilité de se référer à cette charte dans les cas de rattachement d'un nouveau partenaire ou d'exclusion d'un des partenaires.

► Quelle vision sociétale ?

S.mart s'attache à développer l'ensemble de ses activités dans le respect de l'équité Femme-Homme, du bien-être social et dans le respect du développement durable.

► Quelles sont nos valeurs ?

Collectif

L'essence même d'un réseau est l'aspect collectif des activités. Chacun des partenaires se doit donc de participer régulièrement aux actions du GIS : webinaire, colloque national, colloque JCM...

Partage

Cette valeur est fondamentale pour S.mart qui s'appuie sur le partage de ressources afin d'accélérer les activités d'innovation pédagogique, de construction de parcours de compétences, d'innovation organisationnelle et technologique. Les partenaires devront ainsi participer à cette dynamique en proposant régulièrement de nouvelles ressources.

Diversité

L'Industrie du Futur est, pour S.mart, une industrie au service d'une société durable. Il est fondamental de considérer l'interdisciplinarité des innovations couplant les sciences de l'ingénieur et les sciences humaines et sociales.



Systems.Manufacturing.Academics.Resources.Technologies

► LICENCE CREATIVE COMMONS CC BY-NC-SA 4.0

Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International

Vous êtes autorisé à :

- Partager-copier, distribuer et communiquer le matériel par tous moyens et sous tous formats
- Adapter-remixer, transformer et créer à partir du matériel
- L'Offrant ne peut retirer les autorisations concédées par la licence tant que vous appliquez les termes de cette licence.

Selon les conditions suivantes :

Attribution

Vous devez créditer l'Œuvre, intégrer un lien vers la licence et indiquer si des modifications ont été effectuées à l'Œuvre. Vous devez indiquer ces informations par tous les moyens raisonnables, sans toutefois suggérer que l'Offrant vous soutient ou soutient la façon dont vous avez utilisé son Œuvre.

Pas d'Utilisation Commerciale

Vous n'êtes pas autorisé à faire un usage commercial de cette Œuvre, tout ou partie du matériel la composant.

Partage dans les Mêmes Conditions

Dans le cas où vous effectuez un remix, que vous transformez, ou créez à partir du matériel composant l'Œuvre originale, vous devez diffuser l'Œuvre modifiée dans les mêmes conditions, c'est à dire avec la même licence avec laquelle l'Œuvre originale a été diffusée.

Pas de restrictions complémentaires

Vous n'êtes pas autorisé à appliquer des conditions légales ou des mesures techniques qui restreindraient légalement autrui à utiliser l'Œuvre dans les conditions décrites par la licence.

Smart 

LICENCE COMMERCIALE

► Pour toute utilisation commerciale des données recueillies sur tout support du GIS S.mart :

5. Utilisateurs en aval.

A. Offre du Donneur de licence – Œuvre sous licence. Chaque utilisateur de l'Œuvre sous licence reçoit automatiquement une offre de la part du Donneur de licence lui permettant d'exercer les Droits accordés par la licence selon les termes et conditions de la présente Licence commerciale GIS S.mart.

B. Offre additionnelle du Donneur de licence – Œuvre dérivée. Chaque utilisateur d'une Œuvre dérivée reçoit automatiquement une offre du Donneur de licence lui permettant d'exercer les Droits accordés par la licence sur l'Œuvre dérivée selon les termes et conditions de la Licence d'Œuvre dérivée que Vous appliquez.

C. Pas de restrictions en aval pour les utilisateurs suivants. Vous ne pouvez proposer ou imposer des termes et conditions supplémentaires ou différents, ou appliquer quelque Mesure technique efficace que ce soit à l'Œuvre sous licence si ceux(celles)-ci sont de nature à restreindre l'exercice des Droits accordés par la licence aux utilisateurs de l'Œuvre sous licence.

6. Non approbation. Aucun élément de la présente Licence commerciale GIS S.mart ne peut être interprété comme laissant supposer que le preneur de licence ou que l'utilisateur qu'il fait de l'Œuvre sous licence est lié à, parrainé, approuvé, ou doté d'un statut officiel par le Donneur de licence ou par toute autre personne à qui revient l'attribution de l'Œuvre sous licence, comme indiqué à l'Article 3(a)(1)(A)(i).

b. Autres droits.

1. Les droits moraux, tel que le droit à l'intégrité de l'œuvre, ne sont pas accordés par la présente Licence commerciale GIS S.mart, ni le droit à l'image, ni le droit au respect de la vie privée, ni aucun autre droit de la personnalité ou apparenté ; cependant, dans la mesure du possible, le Donneur de licence renonce et/ou accepte de ne pas faire valoir les droits qu'il détient de manière à Vous permettre d'exercer les Droits accordés par la licence.

2. Le droit des brevets et le droit des marques ne sont pas concernés par la présente Licence commerciale GIS S.mart.

3. Dans la mesure du possible, le Donneur de licence renonce au droit de collecter des redevances auprès de Vous pour l'exercice des Droits accordés par la licence, directement ou indirectement dans le cadre d'un régime de gestion collective facultative ou obligatoire assorti de possibilités de renonciation quel que soit le type d'accord ou de licence. Dans tous les autres cas, le Donneur de licence se réserve expressément le droit de collecter de telles redevances, y compris en dehors des cas d'Utilisation non commerciale de l'Œuvre sous licence.

Article 3 – Conditions d'utilisation de la présente Licence commerciale GIS S.mart.

L'exercice des Droits accordés par la licence est expressément soumis aux conditions suivantes.

a. Attribution.

1. Si Vous partagez l'Œuvre sous licence (y compris sous une forme modifiée), Vous devez :

A. Conserver les informations suivantes lorsqu'elles sont fournies par le Donneur de licence avec l'Œuvre sous licence :

i. identification du(des) auteur(s) de l'Œuvre sous licence et de toute personne à qui revient l'attribution de l'Œuvre sous licence, dans la mesure du possible, conformément à la demande du Donneur de licence (y compris sous la forme d'un pseudonyme s'il est indiqué) ;

ii. l'indication de l'existence d'un droit d'auteur ;

iii. une notice faisant référence à la présente Licence commerciale GIS S.mart ;

iv. une notice faisant référence aux limitations de garantie et exclusions de responsabilité ;

v. un URI ou un hyperlien vers l'Œuvre sous licence dans la mesure du possible ;

B. Indiquer si Vous avez modifié l'Œuvre sous licence et conserver un suivi des modifications précédentes ; et

C. Indiquer si l'Œuvre sous licence est mise à disposition en vertu de la présente Licence commerciale GIS S.mart en incluant le texte, l'URI ou l'hyperlien correspondant à la présente Licence commerciale GIS S.mart.

2. Vous pouvez satisfaire aux conditions de l'Article 3(a)(1) dans toute la mesure du possible, en fonction des supports, moyens et contextes dans lesquels Vous Partagez l'Œuvre sous licence. Par exemple, Vous pouvez satisfaire aux conditions susmentionnées en fournissant l'URI ou l'hyperlien vers la ressource incluant les informations requises.

3. Bien que requises aux termes de l'Article 3(a)(1)(A), certaines informations devront être retirées, dans la mesure du possible, si le Donneur de licence en fait la demande.



LICENCE COMMERCIALE

► Pour toute utilisation commerciale des données recueillies sur tout support du GIS S.mart :

Lorsque Vous exercez les Droits accordés par la licence (définis ci-dessous), Vous acceptez d'être lié par les termes et conditions de la présente Licence commerciale GIS S.mart applicable aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (la « Licence commerciale GIS S.mart »). Dans la mesure où la présente Licence commerciale GIS S.mart peut être interprétée comme un contrat, Vous bénéficiez des Droits accordés par la licence en contrepartie de Votre acceptation des présents termes et conditions, et le Donneur de licence Vous accorde ces droits en contrepartie des avantages que lui procure le fait de mettre à disposition l'Œuvre sous licence en vertu des présents termes et conditions.

Article 1 Définitions.

- a. Œuvre dérivée signifie œuvre protégée par les Droits d'auteur et droits connexes, dérivée ou adaptée de l'Œuvre sous licence et dans laquelle l'Œuvre sous licence est traduite, retouchée, arrangée, transformée, ou modifiée de telle façon que l'autorisation du Donneur de licence est nécessaire, conformément aux dispositions des Droits d'auteur et droits connexes. Dans le cas de la présente Licence commerciale GIS S.mart, lorsque l'Œuvre sous licence est une œuvre musicale, une représentation publique ou un enregistrement sonore, la synchronisation de l'Œuvre sous licence avec une image animée sera considérée comme une Œuvre dérivée aux fins de la présente Licence commerciale GIS S.mart.
- b. Licence d'Œuvre dérivée signifie licence par laquelle Vous accordez Vos Droits d'auteur et droits connexes portant sur Vos contributions à l'Œuvre dérivée, selon les termes et conditions de la présente Licence commerciale GIS S.mart.
- c. Droits d'auteur et droits connexes signifie droit d'auteur et/ou droits connexes incluant, notamment, la représentation, la radio et télédiffusion, l'enregistrement sonore et le Droit sui generis des producteurs de bases de données, quelle que soit la classification ou qualification juridique de ces droits. Dans le cadre de la présente Licence commerciale GIS S.mart, les droits visés à l'Article 2(b)(1)-(2) ne relèvent ni du Droit d'auteur ni de droits connexes.
- d. Mesures techniques efficaces signifie mesures techniques qui, en l'absence d'autorisation expresse, ne peuvent être contournées dans le cadre de lois conformes aux dispositions de l'Article 11 du Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur adopté le 20 Décembre 1996 et/ou d'accords internationaux de même objet.
- e. Exceptions et limitations signifie utilisation loyale et équitable (fair use et fair dealing) et/ou toute autre exception ou limitation applicable à Votre utilisation de l'Œuvre sous licence.
- f. Œuvre sous licence signifie œuvre littéraire ou artistique, base de données ou toute autre œuvre pour laquelle le Donneur de licence a recours à la présente Licence commerciale GIS S.mart.
- g. Droits accordés par la licence signifie droits qui Vous sont accordés selon les termes et conditions d'utilisation définis par la présente Licence commerciale GIS S.mart, limités aux Droits d'auteur et droits connexes applicables à Votre utilisation de l'Œuvre sous licence et que le Donneur de licence a le droit d'accorder.
- h. Donneur de licence signifie un individu ou une entité octroyant la présente Licence commerciale GIS S.mart et les droits accordés par elle.
- i. Partager signifie mettre une œuvre à la disposition du public par tout moyen ou procédé qui requiert l'autorisation découlant des Droits accordés par la licence, tels que les droits de reproduction, de représentation au public, de distribution, de diffusion, de communication ou d'importation, y compris de manière à ce que chacun puisse y avoir accès de l'endroit et au moment qu'il choisit individuellement.
- j. Droit sui generis des producteurs de bases de données signifie droits distincts du droit d'auteur résultant de la Directive 96/9/CE du Parlement européen et du Conseil du 11 mars 1996 sur la protection juridique des bases de données, ainsi que tout autre droit de nature équivalente dans le monde.
- k. Vous (preneur de licence) se rapporte à tout individu reconnu comme personnel enseignant d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel tel que défini à l'article L952 1 du code de l'éducation exerçant les Droits accordés par la licence. Votre et Vos renvoient également au preneur de licence.

Article 2 Champ d'application de la présente Licence commerciale GIS S.mart.

a. Octroi de la licence.

1. Sous réserve du respect des termes et conditions d'utilisation de la présente Licence commerciale GIS S.mart, le Donneur de licence Vous autorise à exercer pour le monde entier, à titre gratuit, non sous-licenciable, non exclusif, irrévocable, les Droits accordés par la licence afin de :

A. reproduire et Partager l'Œuvre sous licence, en tout ou partie, pour une utilisation commerciale dans le cadre de Vos fonctions de personnel enseignant d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ; et

B. produire, reproduire et Partager l'Œuvre dérivée, pour une utilisation commerciale dans le cadre de Vos fonctions de personnel enseignant d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

2. Exceptions et limitations. Afin de lever toute ambiguïté, lorsque les Exceptions et limitations s'appliquent à Votre utilisation, la présente Licence commerciale GIS S.mart ne s'applique pas et Vous n'avez pas à Vous conformer à ses termes et conditions.

3. Durée. La durée de la présente Licence commerciale GIS S.mart est définie à l'Article 6(a).

4. Supports et formats : modifications techniques autorisées. Le Donneur de licence Vous autorise à exercer les Droits accordés par la licence sur tous les supports et formats connus ou encore inconnus à ce jour, et à apporter toutes les modifications techniques que ceux-ci requièrent. Le Donneur de licence renonce et/ou accepte de ne pas exercer ses droits qui pourraient être susceptibles de Vous empêcher d'apporter les modifications techniques nécessaires pour exercer les Droits accordés par la licence, y compris celles nécessaires au contournement des Mesures techniques efficaces. Dans le cadre de la présente Licence commerciale GIS S.mart, le fait de ne procéder qu'à de simples modifications techniques autorisées selon les termes du présent Article 2(a)(4) n'est jamais de nature à créer une Œuvre dérivée.

cas, le Donneur de licence se réserve expressément le droit de collecter de telles redevances, y compris en dehors des cas

d'Utilisation non commerciale de l'Œuvre sous licence.



Systems.Manufacturing.Academics.Resources.Technologies

LICENCE COMMERCIALE

► Pour toute utilisation commerciale des données recueillies sur tout support du GIS S.mart :

b. Partage sous licence Creative Commons BY-NC-SA.

Outre les conditions indiquées à l'Article 3(a), si Vous Partagez une Œuvre dérivée que Vous avez réalisée, les conditions suivantes s'appliquent aussi.

b. La Licence d'Œuvre dérivée que Vous appliquez doit être une licence Creative Commons BY-NC-SA 4.0 International, ou d'une version ultérieure, ou une Licence compatible BY-NC-SA.

c. Vous devez inclure le texte, l'URI ou l'hyperlien correspondant à la Licence d'Œuvre dérivée que Vous appliquez. Ces conditions peuvent être satisfaites dans la mesure du raisonnable suivant les supports, moyens et contextes via lesquels Vous Partagez l'Œuvre dérivée.

d. Vous ne pouvez pas proposer ou imposer des termes ou des conditions supplémentaires ou différents ou appliquer des Mesures techniques efficaces à l'Œuvre dérivée qui seraient de nature à restreindre l'exercice des Droits accordés par la Licence d'Œuvre dérivée que Vous appliquez.

Article 4 – Le Droit sui generis des producteurs de bases de données.

Lorsque les Droits accordés par la licence incluent le Droit sui generis des producteurs de bases de données applicable à Votre utilisation de l'Œuvre sous licence :

a. afin de lever toute ambiguïté, l'Article 2(a)(1) Vous accorde le droit d'extraire, réutiliser, reproduire et Partager la totalité ou une partie substantielle du contenu de la base de données ;

b. si Vous incluez la totalité ou une partie substantielle du contenu de la base de données dans une base de données pour laquelle Vous détenez un Droit sui generis de producteur de bases de données, la base de données sur laquelle Vous détenez un tel droit (mais pas ses contenus individuels) sera alors considérée comme une Œuvre dérivée, y compris pour l'application de l'Article 3(b) ; et

c. Vous devez respecter les conditions de l'Article 3(a) si Vous Partagez la totalité ou une partie substantielle du contenu des bases de données.

Afin de lever toute ambiguïté, le présent Article 4 complète mais ne remplace pas Vos obligations découlant des termes de la présente Licence commerciale GIS S.mart lorsque les Droits accordés par la licence incluent d'autres Droits d'auteur et droits connexes.

Article 5 – Limitations de garantie et exclusions de responsabilité.

a. Sauf indication contraire et dans la mesure du possible, le Donneur de licence met à disposition l'Œuvre sous licence telle quelle, et n'offre aucune garantie de quelque sorte que ce soit, notamment expresse, implicite, statutaire ou autre la concernant. Cela inclut, notamment, les garanties liées au titre, à la valeur marchande, à la compatibilité de certaines utilisations particulières, à l'absence de violation, à l'absence de vices cachés ou autres défauts, à l'exactitude, à la présence ou à l'absence d'erreurs connues ou non ou susceptibles d'être découvertes dans l'Œuvre sous licence. Lorsqu'une limitation de garantie n'est pas autorisée en tout ou partie, cette clause peut ne pas Vous être applicable.

b. Dans la mesure du possible, le Donneur de licence ne saurait voir sa responsabilité engagée vis-à-vis de Vous, quel qu'en soit le fondement juridique (y compris, notamment, la négligence), pour tout préjudice direct, spécial, indirect, incident, consécutif, punitif, exemplaire, ou pour toutes pertes, coûts, dépenses ou tout dommage découlant de l'utilisation de la présente Licence commerciale GIS S.mart ou de l'utilisation de l'Œuvre sous licence, même si le Donneur de licence avait connaissance de l'éventualité de telles pertes, coûts, dépenses ou dommages. Lorsqu'une exclusion de responsabilité n'est pas autorisée en tout ou partie, cette clause peut ne pas Vous être applicable.

c. Les limitations de garantie et exclusions de responsabilité ci-dessus doivent être interprétées, dans la mesure du possible, comme des limitations et renoncements totales de toute responsabilité.

Article 6 – Durée et fin.

a. La présente Licence commerciale GIS S.mart s'applique pendant toute la durée de validité des Droits accordés par la licence. Cependant, si Vous manquez à Vos obligations prévues par la présente Licence commerciale GIS S.mart, Vos droits accordés par la présente Licence commerciale GIS S.mart seront automatiquement révoqués.

b. Lorsque les Droits accordés par la licence ont été révoqués selon les termes de l'Article 6(a), ils seront rétablis :

1. automatiquement, à compter du jour où la violation aura cessé, à condition que Vous y remédiez dans les 30 jours suivant la date à laquelle Vous aurez eu connaissance de la violation ; ou

2. à condition que le Donneur de licence l'autorise expressément.

Afin de lever toute ambiguïté, le présent Article 6(b) n'affecte pas le droit du Donneur de licence de demander réparation dans les cas de violation de la présente Licence commerciale GIS S.mart.

c. Afin de lever toute ambiguïté, le Donneur de licence peut également proposer l'Œuvre sous licence selon d'autres termes et conditions et peut cesser la mise à disposition de l'Œuvre sous licence à tout moment ; une telle cessation n'entraîne pas la fin de la présente Licence commerciale GIS S.mart.

d. Les Articles 1, 5, 6, 7, et 8 continueront à s'appliquer même après la résiliation de la présente Licence commerciale GIS S.mart.



Systems.Manufacturing.Academics.Resources.Technologies

LICENCE COMMERCIALE

► Pour toute utilisation commerciale des données recueillies sur tout support du GIS S.mart :

Article 7 – Autres termes et conditions.

a.Sauf accord exprès, le Donneur de licence n'est lié par aucune modification des termes de Votre part.

b.Tous arrangements, ententes ou accords relatifs à l'Œuvre sous licence non mentionnés dans la présente Licence commerciale GIS S.mart sont séparés et indépendants des termes et conditions de la présente Licence commerciale GIS S.mart.

Article 8 – Interprétation.

a.Afin de lever toute ambiguïté, la présente Licence commerciale GIS S.mart ne doit en aucun cas être interprétée comme ayant pour effet de réduire, limiter, restreindre ou imposer des conditions plus contraignantes que celles qui sont prévues par les dispositions légales applicables.

b.Dans la mesure du possible, si une clause de la présente Licence commerciale GIS S.mart est déclarée inapplicable, elle sera automatiquement modifiée a minima afin de la rendre applicable. Dans le cas où la clause ne peut être modifiée, elle sera écartée de la présente Licence commerciale GIS S.mart sans préjudice de l'applicabilité des termes et conditions restants.

c.Aucun terme ni aucune condition de la présente Licence commerciale GIS S.mart ne sera écarté(e) et aucune violation ne sera admise sans l'accord exprès du Donneur de licence.

d.Aucun terme ni aucune condition de la présente Licence commerciale GIS S.mart ne constitue ou ne peut être interprété(e) comme une limitation ou une renonciation à un quelconque privilège ou à une immunité s'appliquant au Donneur de licence ou à Vous, y compris lorsque celles-ci émanent d'une procédure légale, quel(le) qu'en soit le système juridique concerné ou l'autorité compétente.

S.mart 

Systems.Manufacturing.Academics.Resources.Technologies